



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

15 octobre 2003

Par l'équipe du Collectif

Numéro 144



La mise en demeure citoyenne remise au bureau du premier ministre

15 octobre - 9h30 - Un vent froid (celui du néolibéralisme?) soufflait sur la colline parlementaire. Gabriel a dit: «La pluie ne nous arrêtera pas!». La petite troupe de 15 personnes s'est amenée tambour battant à l'édifice Honoré-Mercier où se trouve le cabinet du premier ministre. Il a fallu stopper le tambour dans l'entrée. Rachel, Micheline et Vivian sont entrées et ont lu, sous l'oeil curieux de nombreuses caméras, l'avis de mise en demeure «Au nom de la loi, sortez le plan d'action», à Julie Anger, une attachée du cabinet de Jean Charest. Elle a promis de remettre la mise en demeure grand format au Premier ministre, qui brillait par son absence. Ensuite, les journalistes se sont précipités sur les copies de la mise en demeure. Après le point de presse, le petit groupe s'est divisé pour aller rencontrer les fonctionnaires à leur pause au Complexe G et au 425 Saint-Amable et leur demander d'envoyer la mise en demeure à leur tour. Cette proposition a été en général bien accueillie. Une partie du groupe est également allé porter un *fac simile* du document au cabinet de Claude Béchar, le ministre responsable de la loi 112, sous l'oeil inquiet des agents de sécurité. Il a été reçu par Laval Tremblay, secrétaire du ministère.

À vous de poursuivre et de multiplier l'appel. (Le communiqué et la lettre accompagnant la mise en demeure sont sur le site.)




Une lettre aux membres de l'Assemblée nationale à quelques jours de la Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté

Bonjour tout le monde ! C'est une semaine où ça bouge ! Vous allez trouver sur notre site Internet le texte complet d'une lettre envoyée hier aux membres de l'Assemblée nationale.

La première partie de la lettre invite les parlementaires à la réédition d'une rencontre avec des personnes en situation de pauvreté à dans le cadre de la Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté du 17 octobre. Horaire parlementaire obligeant, la rencontre se tiendra le 23 octobre plutôt que le 17.

La lettre est accompagnée de trois affirmations à compléter en vue de la rencontre du 23 octobre entre parlementaires et personnes en situation de pauvreté : 1. Dans mon comté, la pauvreté, c'est... ; 2. Je refuse la pauvreté en... ; 3. Pour que la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion ait un impact concret pour le mieux dans la vie des personnes en situation de pauvreté dès 2003-2004, il faudrait que... Si vous voulez y répondre, vous aussi, nous transmettrons !

En deuxième partie, la lettre fait le point sur la situation de la lutte à la pauvreté. N'en déplaise au premier ministre qui affirme dans une lettre aux Québécois publiée hier que «lorsque le monde change, l'immobilisme devient synonyme de recul», en matière de lutte contre la pauvreté, la loi 112 introduit du changement et le facteur d'immobilisme en ce moment, c'est le gouvernement lui-même. Le gouvernement va devoir avancer avec cette loi maintenant. La lettre du Collectif expose les faits, s'inquiète des reculs et rétrécissements qui percent dans certains discours ministériels et demande aux parlementaires de veiller à une application pleine et entière de la loi 112. «Il serait inadmissible, dit-elle, que l'institution parlementaire en laisse détourner le sens». Elle notifie les parlementaires que le Collectif demande maintenant au gouvernement de publier le plan d'action attendu. Et, suite notamment aux questions inquiétantes qui accompagnent la révision des programmes par le Conseil du trésor, elle demande à l'Assemblée nationale de s'assurer d'une application large, méthodique et attentive de la clause d'impact inscrite dans la loi. 



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca